

## ANNEXES

### ALLOCUTION DE M. CHAKIB BENNANI, VICE-PRÉSIDENT DE L'APSF ET PRÉSIDENT DE LA SECTION CRÉDIT-BAIL À LA SÉANCE INAUGURALE DU LEASING BUSINESS FORUM 2010 - DAKAR (SÉNÉGAL), 22 ET 23 MARS 2010

#### Mesdames, Messieurs

Il nous est agréable, mes collègues et moi-même, de participer au Leasing Business Forum 2010 et de vous exprimer, au nom des sociétés de leasing marocaines, notre profonde gratitude et nos vifs remerciements pour votre invitation.

Nous sommes d'autant plus heureux que ce symposium est organisé par la SFI et l'Agence d'encadrement et de Développement des Petites et Moyennes Entreprises, institutions dont le sérieux et la crédibilité sont avérés et ce, dans un pays, le Sénégal, qui est lié au Maroc par des relations séculaires.

Le Sénégal a toujours été et continue d'être une terre de rencontre, de rapprochement et d'échanges, tant sur le plan régional qu'international. En témoigne notre rencontre d'aujourd'hui qui réunit des représentants venus des Quatre coins de notre Continent.

En tant que Vice-Président de l'Association professionnelle des sociétés de financement marocaine, mon souhait est de vous entretenir ne serait-ce que brièvement de cette Association et des différents métiers qu'elle regroupe, dont le leasing.

Auparavant, je voudrais vous faire part, si vous le permettez de la célébration, en 2009, du cinquantenaire du système financier marocain. L'histoire de ce système financier reflète certainement celle du Maroc moderne, un Maroc libéral et ouvert qui continue de se construire.

Je ne remonterai pas très loin dans le temps pour m'arrêter sur les réformes financières de ces 2 ou 3 dernières décennies, réformes qui, conjuguées à une expertise avérée, ont hissé le système financier marocain au rang de benchmark de la région Moyen-Orient Afrique du Nord.

Ce système a été, en effet, profondément réformé, depuis le début des années 90 et ce, autour de nombreux axes, notamment la modernisation des marchés de capitaux, la libéralisation des opérations de change, la modernisation du secteur des assurances et la réforme du cadre réglementaire des banques, dont le point d'orgue est l'adoption d'une loi bancaire en juillet 1993, réformée en 2006.

#### Mesdames, Messieurs

Le leasing, au Maroc, est lui aussi à l'image du système financier. Fort d'une existence de 45 années - il fut introduit au Maroc, dans sa forme moderne, en 1965 à l'initiative notamment de Paribas -, il s'est construit peu à peu, franchissant certaines barrières psychologiques et intégrant petit à petit les dispositions légales et réglementaires qui allaient lui être appliquées.

Le leasing est assimilé, selon la loi bancaire, à une opération de crédit et les sociétés de crédit-bail ont, en vertu de cette loi, le statut d'établissement de crédit. Autant dire que ce métier et les opérateurs qui l'exercent sont soumis à une batterie de mesures allant de l'obtention d'un agrément à l'obligation de publications financières, en passant par les règles comptables, prudentielles, de bonne gouvernance et bien sûr de supervision.

Le régime fiscal applicable au crédit-bail n'est pas en reste : depuis une simple circulaire émanant des services des impôts en 1965 à la loi de finances 2010, la fiscalité a accompagné le développement du leasing, appelé maintenant à voler de ses propres ailes.

Nous aurons l'occasion de développer, dans notre table ronde de demain, l'évolution du leasing au Maroc. À ce stade, je puis vous dire qu'il contribue de manière significative à l'investissement, finançant quelque 14% de la formation brute de capital fixe.

Le nouveau statut du crédit-bail voulu par le législateur, n'a pas représenté une révolution culturelle pour le crédit-bail marocain qui avait anticipé la réglementation, avec notamment l'adoption d'un coefficient de solvabilité, prédécesseur du coefficient Cooke, et le regroupement des sociétés au sein d'une association professionnelle du crédit-bail, APROBAIL, créée dès 1982.

#### Mesdames, Messieurs

J'en arrive maintenant à l'APSF, Association professionnelle des sociétés de financement marocaine. Là aussi, c'est la loi bancaire de 1993 qui a institué une telle Association. Cette loi a prévu que les banques, qui exercent une activité

universelle, se regroupent au sein d'une association qui leur est propre, et les sociétés de financement, qui exercent une ou des activité(s) pour lesquelles elles sont dûment agréées, se regroupent au sein d'une entité qui leur est propre. D'où la création de l'APSF en 1994.

Ainsi, outre les sociétés de crédit-bail, l'APSF regroupe-t-elle, les sociétés de financement des organismes de micro-crédit, d'affacturage, de mobilisation de créances, de cautionnement, de crédit à la consommation, de crédit immobilier et de gestion des moyens de paiement.

L'APSF siège dans les instances institutionnelles, à savoir le CNCE (Conseil National du Crédit et de l'Épargne) et le CEC (Comité des Établissements de Crédit). Elle sert d'intermédiaire, pour les questions concernant la profession, entre ses membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger, d'autre part.

À ce titre, je soulignerai que l'APSF est membre d'Eurofinas et de Leaseurope, les deux fédérations européennes du crédit à la consommation et du crédit-bail, dont elle participe assidûment aux congrès annuels, congrès qu'elle a eu d'ailleurs l'honneur et le privilège d'organiser, à Marrakech, une première fois en 1993 et une seconde fois en 2003.

### **Mesdames, Messieurs**

Nos débats de demain concernent un thème dont l'intérêt et l'actualité ne se sont jamais démentis, à savoir le financement des PME par crédit-bail et les politiques de gestion de risques dans le cadre du crédit-bail.

À cet égard, nous serons heureux d'apporter aux débats la modeste contribution du crédit-bail marocain, dans la mesure où l'APSF a mis au service de ses sociétés membres un Système dédié d'aide à l'appréciation du risque, qui s'avère être aujourd'hui un outil incontournable pour la gestion du risque client.

Ainsi que je vous en ai fait part tout à l'heure, tout comme l'APSF est membre de Leaseurope, elle est tout à fait

disposée à participer activement à la création d'une Fédération Africaine de Leasing.

### **Mesdames, Messieurs**

Je voudrais vous dire combien l'APSF est heureuse de participer au Leasing Business Forum 2010 et tout le privilège qui est le sien de contribuer aux débats avec d'éminents conférenciers et intervenants.

En tant qu'opérateurs du crédit-bail, nous avons, chaque jour, le sentiment que nous sommes en fait des militants de la création de richesses, convaincus que nous sommes de l'adaptation de ce mode de financement qu'est le leasing à l'entreprise en général et à la PME-PMI en particulier.

L'inauguration de ce symposium par Monsieur le Président de la République nous conforte pleinement dans nos convictions militantes.

**Je vous remercie de votre attention.**